

Le 25 février 2022

Objet : Allègement concernant le port du masque

À tous les membres du personnel,

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a annoncé récemment des allègements entourant le port du masque qui prendront effet le **28 février** prochain.

Dans les bureaux

Le port du masque de procédure ne sera plus obligatoire dans les bureaux à condition de pouvoir respecter deux mètres de distance entre les personnes présentes ou de disposer d'une barrière physique comme un plexiglas.

Dans les classes

En classe, les étudiantes et les étudiants devront continuer de porter le masque en tout temps. Quant au personnel enseignant, il pourra le retirer s'il est à plus de deux mètres de distance des étudiantes et des étudiants, mais devra le remettre lors d'entretiens plus rapprochés avec les étudiantes et étudiants.

Dans les zones de circulation et de rassemblement

Le port du masque de procédure demeurera obligatoire dans les corridors et les aires communes et pourra être enlevé seulement lors de la prise de repas.

Disponibilité de tests rapides

Le Cégep a reçu quelques tests de dépistage rapides lesquels sont disponibles pour les membres du personnel qui souhaitent valider leur état en cas de symptômes ou de contact avec un cas confirmé de COVID-19. Les personnes intéressées doivent communiquer avec [Patrica Larré](#) au Service des ressources humaines pour convenir des modalités pour se prévaloir de ce test.

Nous vous souhaitons une belle fin de semaine, une bonne semaine de relâche pour ceux et celles qui seront en congé et vous transmettons nos meilleures salutations.

Les membres de la direction du Cégep :

Marie-France Bélanger,
Éric Gagné,
Valérie Lefebvre,
Manon Desaulniers,
Marie-Claude Dupoy,
Danielle Ferland,
Martin Lambert et
Michel Savoie